

CONVENTION DE RESIDENCE DE CREATION LONGUE DUREE
ENTRE LA VILLE DE GRAVELINES ET LA COMPAGNIE LIBRE D'ESPRIT
ANNEES 2024-2026
SUBVENTION 2026

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, rappelle au conseil la délibération du 11 avril 2024 approuvant la mise en place d'une convention de résidence de création longue durée entre la « Compagnie Libre d'Esprit » et la ville de Gravelines. Cette convention s'inscrit dans le cadre d'un dispositif d'une durée de 3 années (2024, 2025, 2026) et repose sur un projet multi-disciplinaire qui comprend :

- Des résidences d'artistes en théâtre qui ponctuent l'année ;
- La création d'un spectacle construit avec les habitants, sur le territoire ;
- Un temps fort sur l'année qui est à la fois l'aboutissement du travail des résidences et une programmation professionnelle.

Les objectifs de ce partenariat sont :

- Favoriser la mixité des populations ;
- Inciter à la mobilité, aux échanges et aux découvertes artistiques ;
- Accompagner les parcours artistiques voire professionnels ;
- Valoriser la place de l'éducation populaire, de l'action sociale et solidaire dans les actions culturelles ;
- Renforcer les partenariats culturels entre structures et domaines ;
- Organiser des ateliers de découverte et de création.

Cette convention prévoit le versement par la ville d'une subvention de 20 000 € pour chacun des exercices 2024, 2025 et 2026.

Il est ainsi proposé au conseil d'autoriser le versement de la subvention pour l'année 2026 d'un montant de 20 000 €.

La commission extra-municipale « Culture » du 04 novembre 2025 a émis un avis favorable à l'unanimité.

La commission municipale « Administration Générale – Finances – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Ouf l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le versement d'une subvention de 20 000 € pour l'année 2026 ;
- La dépense sera imputée à l'Article 65748 -Fonction 3 – Sous-fonction 316 du budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 28 AVRIL 2026

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,

Christelle DENEUVILLE

Reçu en Sous-Préfecture le

04 MAI 2026

Bertrand RINGOT

04 MAI 2026

Conseil Municipal convoqué le : 22 avril 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Christian DEVOS, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Valérie GENEVET, Monsieur Julien VEYER, Adjoints au Maire.

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Aurore DEVOS, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Anabelle SALA, Monsieur Antoine ASSICE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Patrick CIROT, Monsieur Daniel BOLLE, Madame Marie-Christine SOYEZ, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Patricia JEZIOROWSKI, Madame Sophie COUDEVYLLE, Madame Peggy GUILBERT, Madame Nadia AMAR, Monsieur Cédric LIAGRE, Madame Audrey VERPLAETSE, Monsieur Nicolas MOUCHERON, Monsieur Jean-Baptiste GARDES, Monsieur Billy THERY, Madame Tiffany DEVAUX-GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,
Monsieur Gaëtan LEDOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame AMAR,

Démissionnaires :

Madame Jennifer COUSYN, Conseillère Municipale.